

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2005

Ouverture de crédits budgétaires

La vente d'une parcelle de la Z.A.E et l'indemnisation pour un garage à La Rippetaz donnent lieu à l'ouverture de divers crédits budgétaires.

Augmentation d'un loyer à la Cure d'Esserts

A l'occasion de la libération d'un appartement, il est décidé de porter le loyer mensuel à 520 €, les charges restant identiques.

Réfection d'un mur chemin de la Chapelle à Mornex

L'entreprise SANTIN remettra en état une partie du mur de soutènement qui s'est écroulée pour un coût de 6'498,82 €.

Fourniture et pose de balisettes

Pour faciliter la circulation du car scolaire, ALP'SIGNALISATION posera 37 balisettes sur la rue de la Marjolaine en remplacement des barrières provisoires destinées à éviter le stationnement des véhicules au prix de 6'719,93 €.

Remplacement d'extincteurs

13 extincteurs vétustes (âgés de plus de 15 ans) seront remplacés dans les bâtiments communaux par les Ets. SICLI. La dépense s'élèvera à 1'894,76 €.

Installation de l'ADSL

Cette installation, par la société CSIBO à la mairie, à l'école primaire de Monnetier et à celle d'Esserts, reviendra à 482 €.

Achat d'un photocopieur

La Sté COPIXEL facturera 1'290 € pour la fourniture d'un photocopieur à l'école d'Esserts.

Création d'un poste d'ATSEM (assistante maternelle)

Un poste sera créé pour la préparation des ateliers pour les élèves des cours préparatoires des enfants de grande section de maternelle de l'école de la Marjolaine.

Création d'un poste d'agent administratif

Pour pallier au surcroît de travail occasionné au secrétariat de la mairie par l'augmentation de la population un poste d'agent à temps complet sera créé.

Vente de terrains dans la Z.A.E.

Deux demandes d'acquisition ont été reçues : la première de la SCI AMBRO pour environ 1'600 m² (avec possibilité d'un logement de fonction : prix de vente demandé par la commune : 50 € le m² ; la deuxième de M. PERSCH Didier pour 1'310 m² environ (sans logement de fonction) : prix demandé 35 € le m²

Coupes de bois par l'O.N.F. exercice 2006

Le programme des coupes de bois proposé par l'Office National des Forêts est accepté (voir tableau à la mairie).

Interdiction de circuler rue de la Marjolaine

Afin de sécuriser la cheminement des enfants entre l'école et la salle des associations, où a lieu la garderie, un panneau « *circulation interdite sauf riverains les jours scolaires de 16h30 à 17h30* » sera posé. ■